Opération de Développement Rural - Jalhay

Compte rendu de CLDR 1,

le 15 décembre 2025

Présences :

- Pour les membres CLDR : 26 présents (voir liste en annexe 1)
- Pour l'Administration communale : Donatienne Solheid
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Didier Fortemaison et Sarah Maquet, agents de développement.

Ordre du jour :

1 Accueil
2 Approbation CR de la séance précédente
3 Présentation des membres de la CLDR
4 Qu'est-ce qu'un PCDR ?
5 PCDR de Jalhay
  5.1 Présentation en synthèse
  5.2 Approbation et conditions reprises dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon
  5.3 Ligne du temps et suites
6 Agenda
7 Divers
8 Moment de convivialité
9 Annexes

Lexique :

ODR : Opération de Développement Rural
CLDR : Commission Locale de Développement Rural
PCDR : Programme Communal de Développement Rural
DR : Développement Rural
PAT : Pôle Aménagement du Territoire

1 Accueil

La bourgmestre, Victoria Vandeberg, présidente de la CLDR, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie pour leur présence et leur engagement dans la participation citoyenne.
Sarah Maquet présente brièvement l'ordre du jour de la rencontre.

2 Approbation CR de la séance précédente

Sarah Maquet rappelle que les comptes rendus des réunions de la CLDR doivent être approuvés lors de la séance suivante. Il s'agit d'une étape administrative obligatoire, qui sera inscrite à l'ordre du jour de chaque réunion. Le compte rendu est transmis aux membres au plus tard en même temps que l'invitation à la réunion suivante.

Il est précisé que, tout au long de la réunion, les différents points abordés permettront de revenir sur les éléments intervenus depuis la dernière réunion de la CLDR.

Les membres approuvent à l'unanimité le compte rendu de la rencontre précédente.

3 Présentation des membres de la CLDR

Étant donné l'arrivée de nouveaux membres au sein de la CLDR, ainsi que de nouveaux agents de développement, une animation est proposée afin de permettre aux participants de faire connaissance.

Cette animation prend la forme d'un jeu de type « speed-meeting ». Chaque participant reçoit une image et est invité à retrouver les deux autres personnes formant le trio correspondant.

Après une dizaine de minutes, chaque trio se présente aux autres membres de la CLDR.
Les participants ont ainsi eu l'occasion d'apprendre à se connaître ou de mieux se découvrir les uns les autres.

4 Qu'est-ce qu'un PCDR ?

Il est ensuite rappelé ce qu'est une Opération de Développement Rural (ODR) ainsi que les différentes étapes qui le composent. Le Plan communal de développement rural (PCDR) est le document stratégique qui définit, avec la participation des citoyens et des acteurs locaux, les projets et actions visant à améliorer le cadre de vie et le développement durable de la commune sur le long terme.

Il est également précisé que toutes les communes ne sont pas éligibles pour mener une Opération de Développement Rural (ODR). La Région Wallonne classe les communes en trois catégories : rurales, semi-rurales et urbaines. Seules les communes rurales et semi-rurales peuvent s'engager dans une ODR. Le PCDR est donc un outil régional, dans le cadre duquel la Région wallonne subventionne des projets élaborés avec la participation citoyenne.

Le graphique présenté ci-dessous illustre les grandes phases du l'ODR :

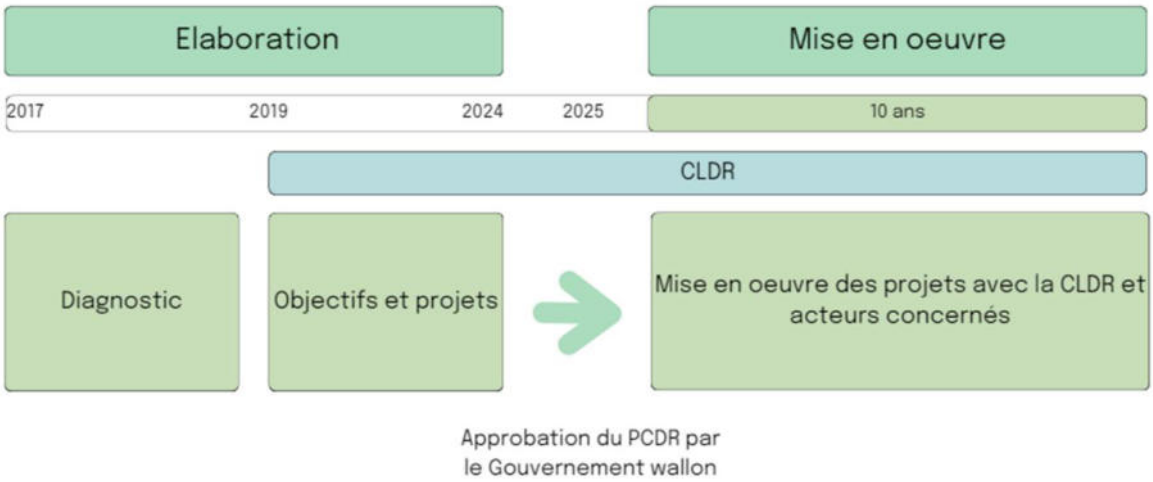

L'ODR se structure en deux grandes étapes : d'une part, la phase d'élaboration et, d'autre part, la phase de mise en œuvre. La réunion de ce soir constitue la première réunion de la CLDR dédiée à la mise en œuvre, laquelle comprend notamment la réalisation des projets, selon l'ordre de priorité des lots, ainsi que la mise en place de groupes de travail.

5 PCDR de Jalhay

5.1 Présentation en synthèse

Dans la commune de Jalhay, la phase d'élaboration de l'ODR a été menée avec l'accompagnement du bureau d'étude Lacasse, représenté par Cécile et Valentin.
Le PCDR est un document structuré en six parties. Un résumé de celui-ci a été distribué aux membres lors de la réunion ; l'intégralité du document peut être consultée sur le site internet du PCDR de la commune.

Afin de passer de la phase d'élaboration à celle de la mise en œuvre, le projet de PCDR doit être soumis au Gouvernement wallon. Dans ce cadre, le projet est présenté au Pôle Aménagement du Territoire (PAT). Le Pôle Aménagement du Territoire est un organe disposant d'une compétence consultative générale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie.

Un résumé des différentes parties du PCDR est ensuite présenté aux membres de la CLDR :

- Caractéristiques du territoire – Partie 1
- Participation citoyenne – Partie 2
- Enjeux et stratégie – Parties 3 et 4
    - L'image ci-dessous reprend les objectifs du PCDR de Jalhay. Les projets répondent à ces objectifs.
- Projets – Partie 5
    - Premier projet en demande de convention
- Tableau récapitulatif et carte des projets – Partie 6
    - Une carte est présentée avec les projets pouvant être localisés géographiquement. Elle montre que l'ensemble de l'entité est concerné par des projets.

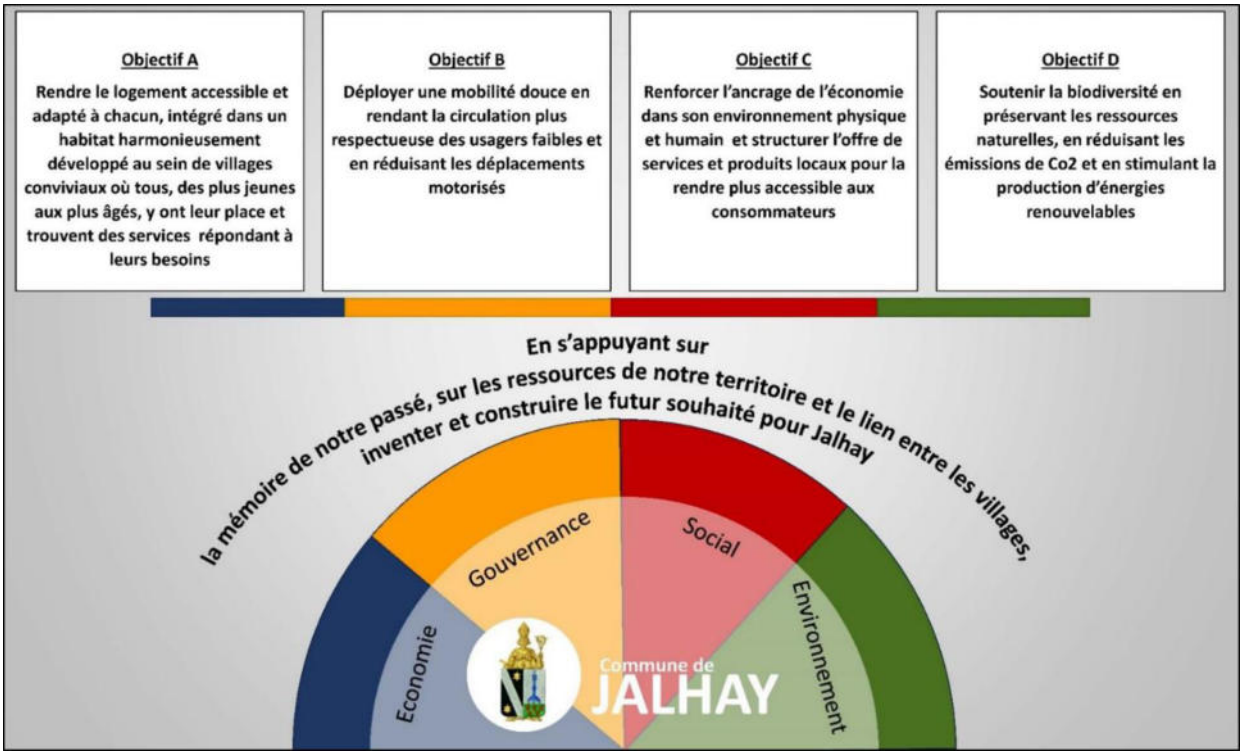

5.2 Approbation et conditions reprises dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon

Suite à la présentation du PCDR de Jalhay par la délégation communale au Pôle Aménagement du Territoire (PAT) le 05/07/2024, Le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR de Jalhay en mai 2025. Cependant, de manière peu anodine, la Commune ne pourra bénéficier de subventions « Développement Rural » que si elle représente au PAT des éléments de réponses sur les 3 points suivants :

- **L'état d'avancement des fiches-projets** initiées et réalisées depuis l'approbation du PCDR;
- Des précisions sur la manière dont **l'objectif « rendre le logement accessible à chacun »** va être atteint, dont notamment les actions concrètes qui seront menées;
- Les efforts qui ont été faits pour **redynamiser la participation citoyenne**.

Le PCDR de Jalhay est donc valide pour 10 ans, ce délai commence le 15/05/2025 et court jusqu'au 15/05/2035. Aucun délai de réponse au PAT n'est stipulé dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon, mais il apparait évident qu'il ne faut pas perdre de temps afin de pouvoir présenter une demande de première convention « Développement Rural » le plus rapidement possible.

Questions des membres :

- Un membre s'interroge sur un éventuel risque de disparition des subsides de la Région wallonne dédiés au développement rural.
  - Il est précisé que, pour le moment, les 10 années du PCDR sont bien approuvées et que cela ne change pas. En revanche, le tableau des subsides et des plafonds actuellement en vigueur est celui établi sous la ministre Tellier et pourrait être amené à évoluer.
- Un membre demande s'il existe une grille d'analyse pour le passage en PAT.

- Il est précisé que nous ne disposons d'aucune information sur leurs critères ou leur demande. Cette approbation sous condition constitue une première.

- Un membre s'interroge sur le montant de la subvention possible pour le projet de mobilité douce.
  - Il est précisé que le taux de subvention est de 80 %, avec un plafond de 680.000 €. Pour l'instant, le projet est estimé à 1.100.000 €, ce qui implique une part communale d'environ 420.000 €.
- Un membre demande quelles seraient les conséquences en cas de difficultés lors du passage en PAT.
  - Il est précisé que tout sera mis en œuvre pour que ce passage se déroule dans de bonnes conditions. Toutefois, en cas de problème, c'est le PAT qui remettra son avis. Étant donné que Jalhay est une première, il n'existe pas d'exemple à suivre. La FRW est actuellement en train de rechercher davantage d'informations à ce sujet.
- Un membre demande si le bureau d'étude sera intégré dans le passage en PAT.
  - Il est précisé que, normalement, non, puisque le PCDR est approuvé et que leur mission est terminée. Ils pourront toutefois être contactés en cas de questions.

5.3 Ligne du temps et suites

Le timing qui semble le plus opportun est de présenter au PAT les éléments de réponses en juin 2026. Cela implique de solliciter le rendez-vous en mai 2026. La représentation au PAT n'empêche nullement la commune de continuer d'avancer dans les premières étapes administratives de la première demande de convention « Création de la voie lente intervillageoises Herbiester-Jalhay-Charneux ».
Ce faisant, il est probable que le repassage au PAT n'engendre finalement pas, ou peu, de perte de temps dans les 10 ans de validité du PCDR de Jalhay.

Lors des prochaines réunions, la CLDR sera invitée à se pencher sur ces 3 points demandés par le PAT, principalement celui concernant la thématiquement du logement. En parallèle de ces réflexions, la mise en œuvre d'autres projets contenus dans le PCDR est encouragée.

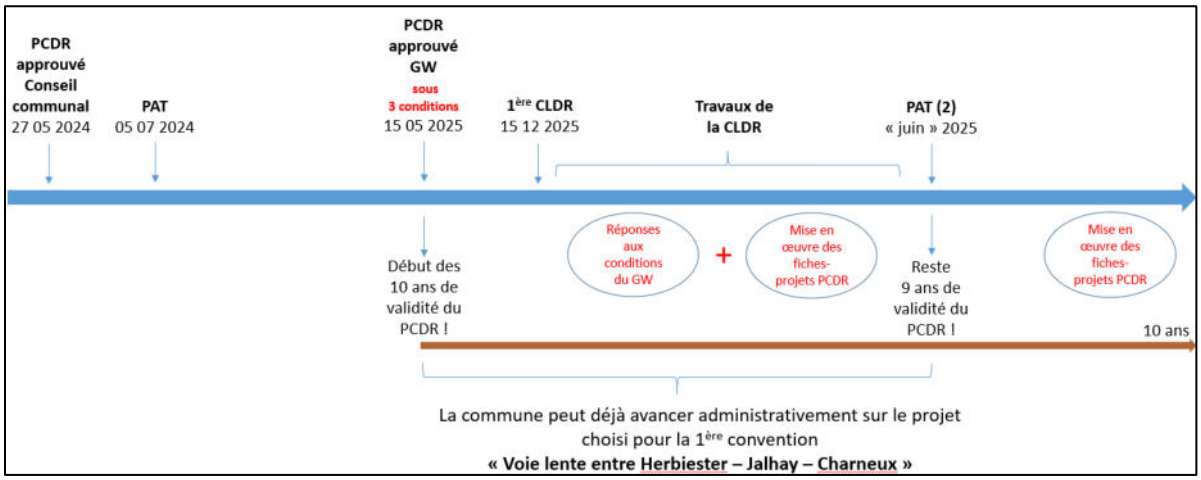

Afin de prioriser avec la CLDR quels sont les projets à mettre en œuvre prochainement, un mind-mapping reprenant les 30 projets du PCDR est présenté à l'assemblée. Les projets sont

rassemblés non plus par objectifs (comme précédemment dans la stratégie), mais sont classés par thématiques. Les projets sont également hiérarchisés en fonction qu'ils ont été classés en Lot1, Lot 2 ou Lot 3, et qu'ils sont « matériels » ou « immatériels ».

Les thématiques sont Logement (4 projets), Mobilité (8 projets), Espaces convivialité et loisirs (7 projets), Social (4 projets), Economie (2 projets), Agriculture (2 projets), Biodiversité et Environnement (4 projets).

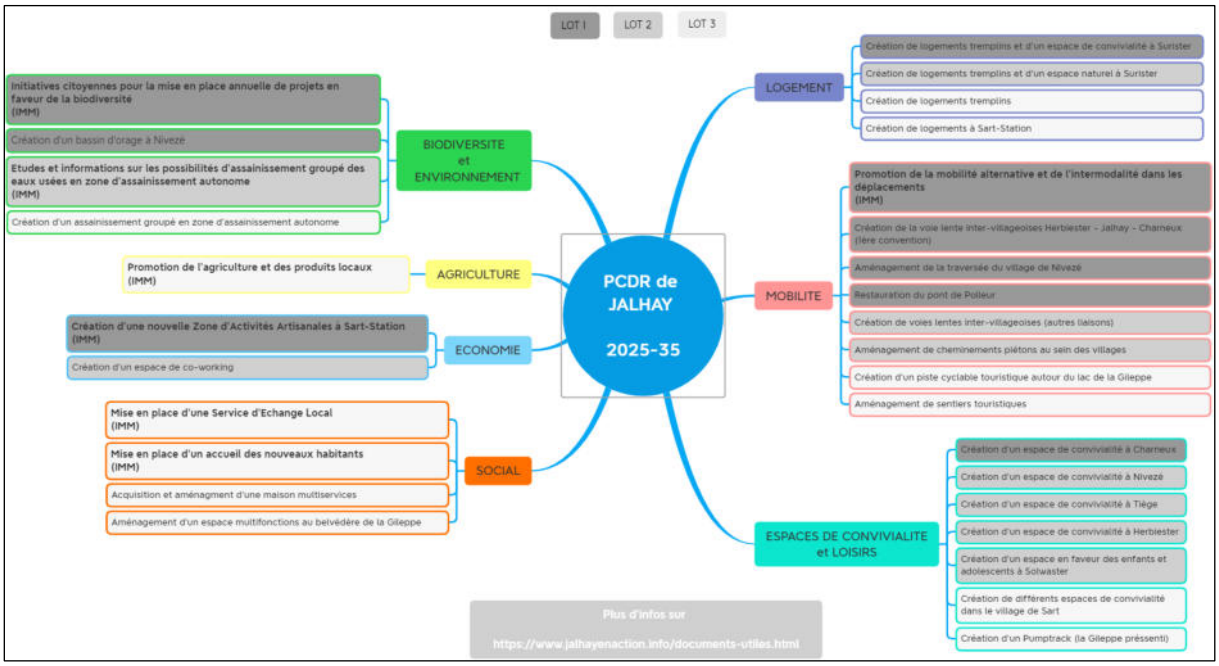

Les participants sont invités à voter pour leurs thématiques de premier choix et de second choix. Une grille de vote est distribuée à cet effet.
Il est également expliqué que, à ce stade, comme la première demande de convention n'est pas encore introduite au SPW, il est encore trop tôt pour imaginer mettre en œuvre un second projet matériel qui nécessite une demande de convention DR. Il est conseillé d'opter pour des thématiques dans lesquelles des projets immatériels figurent.

Résultats des votes :

Le tableau ci-dessous présente l'addition des votes (premier et deuxième choix) exprimés par les membres. Les thématiques les plus plébiscitées sont la mobilité et la biodiversité, qui seront donc prioritaires pour les prochaines réunions. La thématique logement devra également être abordée, car elle constitue une demande spécifique du PAT.

Biodiversité & Environnement	18
Agriculture	10
Economie	11
Social	12
Logement	4
Mobilité	20
Espaces de convivialité & loisirs	16

6 Agenda

La prochaine réunion de la CLDR est fixée au 19 janvier 2026. L'ordre du jour ainsi que l'invitation seront transmis ultérieurement.

Donatienne Solheid précise que le lieu de réunion changera et qu'une rotation sera organisée entre les salles des différents villages.

Sarah Maquet explique que le fonctionnement de la CLDR est régi par un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). Ce règlement devra être validé par la CLDR. Il sera envoyé par e-mail en même temps que l'invitation à la prochaine réunion de CLDR et le compte rendu et de ce soir. Le ROI sera expliqué et validé lors de la réunion de janvier 2026.

7 Divers

Lors de chaque réunion de la CLDR, un point « divers » est prévu. Il s'agit d'une occasion pour les membres de proposer l'ajout d'éléments à l'ordre du jour. Ceux-ci peuvent être transmis à l'avance à la FRW ou abordés directement en séance.

Un membre interroge l'assemblée sur l'état d'avancement du projet de la passerelle à Neufmarteau et sur l'identité du porteur du projet.

- Victoria Vandeberg répond que ce projet est pris en charge par la commune de Jalhay. Elle précise qu'une question technique relative au niveau de la parcelle a nécessité un délai important avant de pouvoir être clarifiée. Le bureau d'ingénieurs est toutefois revenu vers la commune il y a quelques semaines et le projet est désormais à nouveau en cours d'avancement.

Un autre membre s'interroge sur la poursuite, comme lors des CLDR précédentes, d'un retour de la commune sur l'avancement des projets.
Il est confirmé que cela sera assuré lors des prochaines réunions.

8 Moment de convivialité

La commune offre un verre à l'occasion de l'approbation du PCDR et du renouvellement de la CLDR.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Didier FORTEMAISON et Sarah MAQUET

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Didier FORTEMAISON ou Sarah MAQUET (Fondation Rurale de Wallonie) au 081/23 11 28 ou au 080 / 29 11 22 ou par courriel : d.fortemaison@frw.be ou s.maquet@frw.be

9 Annexes

1. Présences :

Citoyens (22/24)					
BECKER	Luc	P	MARIEN	Charline	P
BLEUART	Anne-Marie	P	MATTHIEU	Sylvie	P
BREUER	Xavier	P	MICHOEL	Julien	P
CALLEWAERT	André	E	MONFORT	Marc	P
CORTEIL	Alain	E	ORBAN	Anne	P
DETHIER	Orlane	P	PIRONET	Jean-Philippe	P
DUPONT	Michel	P	SENTE	Isabelle	P
EENENS	Jacqueline	P	SENTE	Cécile	P
GREGOIRE	Jean-Philippe	P	STATTROPP	Patrick	P
HEUSDENS	Didier	P	THEATE	Pierre	P
HOUSSA	Cécile	P	VERHAEGHE	Léon	P
LEBEAU	Ludivine	P	WIES	Claude	P

Membres du Conseil Communal (4/6)					
BELBOOM	André	P	LEGRAS	Marc	E
CLEMENT	Alison	P	VANDEBERG	Victoria	P
HOUSSA	Dimitri	P	XHROUET	Audrey	E

P = Présent ; E = Excusé ; A = Absent
(*) = Membre invité – candidature non encore validée par le Conseil